

2834

Inspection Académique

de la Haute-Garonne

Toulouse, le 26 Avril 1902.



S

Monsieur le Préfet,

L'emplacement proposé par la Municipalité de Montastruc-la-Conseillère et situé derrière la halle aux grains, est acceptable, à mon avis, bien qu'il soit un peu étroit relativement à sa longueur, mais il me semble que le groupe scolaire serait mieux placé sur l'avenue de la Conseillère.

Si cette solution ne pourrait être acceptée en raison des difficultés d'acquisition et du prix élevé d'un emplacement sur cette avenue, ne pourrait-on, soit au moins, construire le groupe de l'autre côté de la route, sur le terrain que la Municipalité se propose d'acquies pour remplacer le champ de foire?

Le groupe ne serait pas sensiblement plus éloigné du village et il y gagnerait en isolement, en tranquillité et en calme. — Je crois qu'il y aurait lieu de transmettre cette proposition à la Municipalité.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet,
l'assurance de mon respectueux dévouement.
L'Inspecteur d'Académie,

WM

Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.